

# COMMUNIQUÉ OFFICIEL FFH

Madame, Monsieur

La Commission Sportive Nationale s'est réunie en date du lundi 26 octobre 2020 à l'occasion de sa réunion mensuelle, tout en faisant des points quotidiens sur la situation sanitaire actuelle et plus particulièrement au lendemain de l'intervention du Président de la République. Celle-ci rend la programmation de certaines rencontres de plus en plus difficile voire impossible, malgré la solidarité des clubs.

La gestion de cette situation est rendue encore plus complexe du fait de directives ministérielles qui peuvent être appliquées différemment par les préfets de régions et maires des communes selon l'évolution locale de la pandémie.

La pratique des sports collectifs en général, et du hockey en particulier, reste sous contrôle et accompagnée de fortes contraintes et mesures gouvernementales pour une pratique « sécurisée ». Pour rappel, en accord avec les directives ministérielles, la Fédération Française de Hockey a mis en place un protocole sanitaire, applicable à la saison Gazon et Salle, dont la Version 3 est actuellement utilisée.

Suite à la consultation des clubs et à la réunion de la Commission Sportive Nationale qui s'est déroulée le mercredi 16 septembre, des propositions d'organisation de la saison Salle 2020/2021 ont été soumises et validé par le Comité Directeur le 15 octobre 2020.

Néanmoins, même si la volonté première demeurerait de maintenir, autant que faire se peut, les championnats de France de Hockey, l'évolution de la situation sanitaire et l'allocution du Président de la République en date du 28 octobre 2020 ont amené la Commission Sportive Nationale à réévaluer les éléments en sa possession à ce jour, que ce soit pour le déroulement de la saison Gazon 2020/2021 en cours ou l'organisation de la saison Salle 2020/2021 à venir :

→ **GAZON** : la CSN prend la décision de reporter tous les matchs Gazon prévus le week-end du 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Les divisions concernées sont celles gérées par la CSN sur cette période (Elite Hommes et Dames ; Nationale 1 Hommes et Dames).

Les conditions et dates de report vous seront communiquées ultérieurement.

Le Bureau Fédéral, qui se réunit en date du 30 octobre 2020, et en lien avec la CSN, décidera des mesures à prendre concernant la suite du championnat durant cette période de confinement.

La CSN va également travailler en parallèle sur des dispositions réglementaires, si la situation sanitaire venait à se dégrader et à impacter notre pratique. Ces dispositions réglementaires devront être validées par le Comité Directeur.

→ **SALLE** : la Commission Sportive Nationale propose au Bureau Fédéral et au Comité Directeur de la FFH l'annulation des compétitions Salle 2020/2021 gérées par la CSN, compte tenu de la situation globale sur le territoire français lié au COVID-19 (cas COVID et confinement). Cette situation, néanmoins, n'exclut pas la possibilité pour les Ligues Régionales, les Comités Départementaux, les Zones et les clubs d'organiser des compétitions Salle (compétitions officielles, sous forme de challenges, tournois amicaux, etc) si la situation sanitaire local le permet.

S'agissant de la salle, ces annulations vont également permettre de libérer des dates afin de permettre à toutes les instances organisatrices d'avoir une plus grande flexibilité dans l'organisation des championnats Gazon 2020/2021, commencé pour la majorité en septembre 2020.

Cette proposition va donc être transmise au Bureau Fédéral et au Comité Directeur.

Nous sommes conscients de l'impact que ces décisions ont sur vos activités en tant que club mais nous sommes malheureusement contraints de suivre les recommandations des autorités dans le but de garantir une pratique sportive la plus sûre possible dans un contexte particulier en garantissant la santé de chacun.

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur la solidarité dont vous avez déjà fait preuve jusque-là.

Cordialement.



Lucien LEVIER  
Président CSN – Responsable Salle



Benoit COISNE  
Membre CSN – Responsable Gazon